

INFO BORT L'ETANG

Le bulletin d'information du Conseil Municipal 2010-05

REUNION DU 20 NOVEMBRE 2010

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FOURRIERE AVEC L'ASSOCIATION PROTECTRICE DES ANIMAUX, APA.

La loi du 6 janvier 1999 fait obligation à chaque commune de disposer d'une fourrière permettant d'accueillir les animaux errants ou en état de divagation sur son territoire.

Le conseil Municipal a décidé de déléguer cette fourrière à l'APA pour une période de trois années à compter du 01 janvier 2011. Le montant de la participation annuelle de la commune sera fixé à 0,40 € par habitant en 2011, à 0,45 € en 2012 et à 0,50 € en 2013.

OBJET : AIDE A L'ASSOCIATION « LES RESTAURANTS DU CŒUR ».

Le Conseil Municipal a décidé d'octroyer une aide d'un montant de 200 euros sous la forme d'un bon d'achat.

OBJET : ADHESION DES EPCI AU SIEG DU PUY DE DOME POUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE ECLAIRAGE PUBLIC.

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver l'adhésion des EPCI au SIEG du Puy de Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public, selon la liste jointe à la délibération du comité syndical du 18/09/2010.

OBJET : TRANSFERT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE ECLAIRAGE PUBLIC AU SIEG DU PUY DE DOME, PROCES VERBAL CONTRADICTOIRE DE L'ETAT DU MATERIEL 2010 MISE A DISPOSITION.

Le Conseil Municipal a constaté par le procès-verbal transmis par le SIEG, accompagné de la révision des annexes, la révision de la mise à disposition par la collectivité au syndicat, à titre gratuit, des biens nécessaires à l'exercice de la compétence Eclairage Public,

OBJET : DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC.

Considérant, à la vue du document d'arpentage établi par Monsieur NAUDIN, géomètre, que la vente à Monsieur et Madame BOUTE d'une parcelle limitrophe des parcelles cadastrées section ZX N° 71 et 76 leur appartenant lieu dit « les Boursis », aurait pour conséquence d'interdire l'accès, sur une de leur façade, aux parcelles limitrophes cadastrées section ZX N° 70 et 72, ne leur appartenant pas, le Conseil Municipal a décidé de ne pas donner son accord à cette demande.

OBJET : DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC.

Monsieur Jean BOUGNOUX souhaite acquérir une parcelle jouxtant la parcelle cadastrée section ZX N° 16, lui appartenant lieu dit « les Boursis ».

Considérant:

- que cette parcelle se situe en bordure de la route départementale 309,
- que les lignes électriques et téléphoniques longent cette route, et qu'elles doivent être accessibles de tous côtés,

le Conseil Municipal a décidé de ne pas donner son accord à cette demande.

OBJET : ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A DEMISSION DU PREMIER ADJOINT AU MAIRE, RANG DU NOUVEL ADJOINT AU TABLEAU.

Ses obligations professionnelles l'empêchant d'exercer son mandat de premier adjoint au maire, Madame HUGUET Josiane a présenté sa démission à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme qui l'a acceptée. Elle reste conseillère municipale.

Le Conseil Municipal a décidé que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que Madame HUGUET.

OBJET : ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A DEMISSION DU PREMIER ADJOINT AU MAIRE.

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de premier adjoint,

Le Conseil Municipal,

Article 1^{er} : Procède à la désignation du premier adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat : Monsieur LACAS Jean-Christophe,

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu : Monsieur LACAS Jean-Christophe, 10 voix.

Article 2 : Monsieur LACAS Jean-Christophe est désigné en qualité de premier adjoint au maire.

.....*Le Conseil Municipal communique*.....

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE.

Madame Sandra CARRIAS, notre secrétaire de mairie, sera de retour de son congé maternité le 7 décembre.

Les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie seront les suivants :

- mardi de 14 H 00 à 18 H 00,

- jeudi de 14 H 00 à 17 H 30,

- vendredi de 09 H30 à 12 H 00.

En cas d'urgence, s'adresser au Maire ou aux adjoints.

REVISION DU POS EN PLU. La phase diagnostic est achevée.

Le rapport de présentation est consultable à la mairie.

ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES. Le rapport de phase 1 : diagnostic, proposition de zonage, document comparatif technico-économique, est consultable à la mairie.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES.

« Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique. »

Les listes électorales seront révisées du 1^{er} septembre au 31 décembre 2010.

Durant cette période, la commission de révision des listes électorales examinera les radiations à effectuer ainsi que les demandes d'inscription.

Si vous n'avez pas encore effectué cette démarche, c'est le moment pour vous faire inscrire. Pour cela, vous devez remplir une des trois conditions prévues par le code électoral :

- avoir son domicile sur la commune,
- y avoir une résidence,
- être contribuable depuis au moins cinq années consécutives.

Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

COLLECTE AU PROFIT DES RESTAURANTS DU CŒUR. La mairie se propose d'organiser une collecte de denrées alimentaires non périssables au profit « des Restaurants du Cœur ». Nous faisons donc appel à votre générosité.

Vos dons seront reçus à la mairie le lundi 10 janvier 2011 de 8h à 11h30 et de 15h30 à 19h, le mardi 11 de 14h à 18h, le jeudi 13 de 14h à 18h30, le vendredi 14 de 9h30 à 12h, le samedi 15 de 11h à 12h.

PASSAGE A LA TELEVISION TOUT NUMERIQUE, 10 MAI 2011.

La région Auvergne passera à la télévision tout numérique le **10 mai 2011**.

En conséquence, vous devrez adapter au numérique votre poste de télévision avant cette date.

Pour assurer l'information publique **et non commerciale** de toutes les personnes concernées, procurer une assistance et une aide à ceux qui en auraient besoin, le législateur a créé le groupement d'intérêt public France Télé Numérique, qui mettra à votre disposition :

- un centre d'appels : 0970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8H00 à 21H00).
- Un site internet : www.tousaunumerique.fr
- Une aide financière à l'équipement, destinée aux foyers recevant aujourd'hui exclusivement la télévision à 6 chaînes par une antenne râteau, pour le poste de la résidence principale.

SERVICE CIVIQUE. « L'ambition du service civique est d'offrir à toute une génération, jeunes de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager, de donner de son temps à la collectivité. Le service civique a également pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. » Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur www.service-civique.gouv.fr ou agence@service-civique.gouv.fr.

REPAS DE NOËL DES « ANCIENS ». Le repas des « anciens », habitants de Bort l'Étang âgés d'au moins 60 ans en 2011, aura lieu le **DIMANCHE 16 JANVIER 2011 à 12 heures, à la salle des fêtes.**

Les invitations seront distribuées avant Noël.

Merci aux éventuels « oubliés » de bien vouloir nous pardonner et de prendre contact avec la mairie : TEL : 04 73 68 30 76.

INFORMATIONS DIVERSES

INFORMATION DECHETERIES SBA.

La déchèterie de Lezoux est passée aux horaires d'hiver :

Jours d'ouverture : du mardi au samedi inclus, 9H-12H30 / 13H30-17H00.

CINEMA : prochaine séance, salle des fêtes : **mercredi 8 décembre, 20 H 30, MOI, MOCHE ET MECHANT.** Genre : animation.

COMMUNIQUE DE L'AMICALE LAÏQUE DE BORT L'ETANG.

Le 12 octobre 2010 nous avons élu notre nouveau bureau :

Présidente : Hélène CHAIZE, Guillaumont, 04.73.73.39.27

Vice-président : Norbert AMRANI, Bouteix, 04.73.68.95.66

Trésorière : Séverine CHAZAL, Guillaumont, 04.73.68.52.39

Trésorière adjointe : Delphine ESSLINGER, Les Boursis,

Secrétaire : Christelle ROUSSEL, Les Boursis,

Secrétaire adjointe : Emilie FLORET, Gazelle,

Membres : Sylvie CHAZAL, Dominique THEALLIER, Nathalie RIGONI, Karine BULIDON.

A cette occasion, les dates des diverses manifestations 2010/2011 ont été retenues :

CONCOURS DE BELOTE : Samedi 15 janvier 2011

FETE DE LA MUSIQUE : Samedi 11 juin 2011

Nous vous rappelons que l'Amicale propose des manifestations qui ont pour but de récolter des fonds afin de financer l'achat de matériel éducatif et pédagogique pour l'école maternelle de Bort l'Etang. Elle subventionne également les classes de mer et le centre de loisirs du regroupement. Ce sont les parents d'élèves qui constituent l'Amicale et qui la font vivre, alors, **donnez un peu de votre temps pour nos enfants.** N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire et pour nous donner vos bonnes idées.

SOCIETE DE PETANQUE : La remise des licences 2011 aura lieu le 30 janvier 2011 au siège, café chez Barrioux, à partir de 8H30.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à rejoindre la société.

LE PROCHAIN RENDEZ-VOUS DU COMITE D'ANIMATION CULTURELLE.

Rencontre lecture avec Lectures à la carte « Le bestiaire littéraire »

Dimanche 5 décembre 2010, 17 H 30, à la mairie de Bort l'Etang

Une lecture en espace où les deux lecteurs rendent hommage à l'animal, cet être vivant, non végétal, ne possédant pas les caractéristiques de l'espèce humaine (Le Petit Robert).

Sur des textes de Carver, Duras, Vialatte, M.H. Laffon, La Fontaine, Sepulveda.

ENTREE GRATUITE

Bonnes fêtes de fin d'année